

1^{er} conseil d'école année scolaire 2019/2020

Mardi 5 novembre 2019 18h

Présents :

Ecole : M. ROUBAUD, Mme. CANTEGRIT, M. VIEL, M. MAIRE, Mme. SIFFREDI, Mme. HUIN, Mme SOYEUX, Mme. MACHABERT, Mme. BISGAMBIGLIA, Mme. PIOLI, Mme. FRESCHU.

Municipalité : M. HUGOU, Mme. RUIZ et Mme. CAVALLARO.

Parents d'élèves : Mme. CORBEL, Mme. MOKRANE, Mme. GERVAIS, Mme. LAURENT, M. BOURBON, Mme. URBANI, Mme. LEFEBVRE, Mme. SORBA.

Début du conseil d'école : 18H

Homage à Madame Christine RENON

Monsieur ROUBAUD a tenu à rendre hommage à Madame RENON. Elle était une directrice d'école qui a mis fin à ses jours, ses conditions de travail et son environnement professionnel étaient alors devenus suffisamment insoutenables pour la pousser à commettre cet acte. M. ROUBAUD a apporté une explication au message affiché aux portails de l'école « Ecole en deuil » durant le mois d'octobre et a rappelé l'importance du respect d'autrui et de la discussion ouverte et apaisée entre tous les acteurs de l'école.

1. Informations générales :

a. Règlement intérieur.

En supplément à la version du règlement intérieur transmise le 04/11/19, Monsieur ROUBAUD souhaite intégrer le sujet de la lutte contre le harcèlement en partie 3, malgré l'absence pour le moment de « Plan anti-harcèlement » dans l'établissement. Ceci ferait l'objet du point c) de la partie 3.

D'autre part, l'école maternelle étant désormais obligatoire, il est nécessaire de modifier le paragraphe « conditions d'admission ». Les aménagements du temps de scolarisation ne peuvent maintenant se faire qu'en petite section et demandent l'autorisation de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale.

Sous réserve que cette version soit donc complétée (harcèlement) et corrigée (obligation de scolarisation dès 3 ans), le règlement intérieur est soumis au vote et accepté à l'unanimité. Monsieur ROUBAUD rappelle que même si la version proposée n'est pas à jour, elle ne pourra en aucun cas se substituer à la loi qui prévoit l'obligation de scolarité dès 3 ans.

Madame CORBEL soulève deux points supplémentaires :

- La diffusion des comptes rendus (CR) des conseils d'école : M. ROUBAUD confirme que le compte rendu sera envoyé à toutes les familles sous un délai de 15j.

- Le point de la « semaine des parents à l'école » : M. ROUBAUD précise que cette mention couvre le fait que des événements sont mis en place dans l'année pour favoriser la liaison entre les familles et les enseignants.

b. Effectifs.

L'école Jean TAESCA compte cette année 248 élèves inscrits pour la rentrée 2019/2020 répartis comme suit :

- 84 en cycle 1,
- 99 en cycle 2,
- 65 en cycle 3.

L'arrivée d'un élève de plus en CM2 est à prévoir pour le 28 novembre.

La répartition des élèves est la suivante :

Cycle 1

PS-MS A : 23

PS-MS B : 24

MS-GS : 25

Cycle 2

GS-CP A : 21

GS-CP B : 21

CE1-CE2 A : 23

CE1-CE2 B : 23

CE1-CE2 C : 23

Cycle 3

CM1-CM2 A : 22

CM1-CM2 B : 22

CM1-CM2 C : 21

L'effectif est donc supérieur à ce qui était annoncé l'année dernière (238). De plus le statut de l'école classé en Zone de Montagne (ZM) et Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) a aussi participé au fait qu'aucune fermeture de classe ne soit à déplorer cette année.

Monsieur ROUBAUD indique qu'il devra communiquer à l'académie le 19 novembre ses premières estimations d'effectif pour la rentrée 2020.

2. PPMS.

Cette année encore il faut distinguer deux Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) :

- L'attentat / intrusion,
- Les risques majeurs et technologiques.

Ces deux documents possédant une partie commune décrivent ensuite les dispositions à suivre :

- En cas de séisme ou d'incendie qui ont été les risques naturels majeurs identifiés,
- En cas d'accident industriel nécessitant le confinement,
- En cas d'alerte d'intrusion.

Monsieur ROUBAUD rappelle que pour les personnes qui le souhaitent ces documents peuvent être mis à disposition. Ces PPMS rappellent aussi l'obligation de réaliser des exercices sur les thèmes de l'attentat, du confinement et de l'évacuation avant les vacances de la Toussaint.

A ce sujet, les derniers exercices suivis ont montré les limites des moyens d'alerte en place actuellement tant pour les « intrusions malveillantes » que les risques majeurs confinement. Le jour de l'exercice « confinement », le réseau téléphonique permettant de joindre les classes en Algeco était en dérangement. Certaines des cornes de brume réservées pour donner l'alerte « attentat intrusion » n'étaient plus fonctionnelles car en partie vides (déjà utilisées).

Madame RUIZ indique que la mairie prépare l'acquisition du système d'alerte « SECUR ECOLE PPMS » composée de « balises PPMS » capables de faire à la fois office de déclencheurs d'alerte, d'avertisseurs sonores et de centrales d'alarme. Ce système permet d'envoyer une alerte aux autres enseignants. De plus, l'alerte est reçue simultanément par l'opérateur professionnel de sécurité qui décroche automatiquement pour effectuer une écoute discrète afin de qualifier l'urgence. Il est prévu l'acquisition de 12 unités de ces balises pour une valeur de 7,5 k€. Toutefois Madame RUIZ indique qu'il faudra encore le soumettre au prochain conseil municipal pour que ceux-ci soient achetés avant les vacances de Noël.

Madame CORBEL s'interroge sur la quantité commandée (12 unités) et pourquoi ne pas en prévoir pour le personnel municipal. Madame RUIZ note de prévoir l'acquisition d'un treizième. Ces discussions soulèvent le sujet de l'implication du personnel municipal de l'école lors des exercices. A plusieurs reprises celle-ci s'est avérée aléatoire. Il est rappelé l'obligation du personnel municipal à participer aux exercices. Monsieur ROUBAUD suggère qu'un prochain exercice devra être commun avec le personnel de cantine par exemple. Un exercice devrait être organisé sur un « temps mairie ».

Les exercices ont eu lieu aux dates suivantes :

30 septembre exercice évacuation

3 octobre exercice confinement risques majeurs

14 octobre exercice attentat « intrusion fuite » avec la gendarmerie. Les gendarmes présents ont estimé que l'exercice était une réussite du point de vue de son déroulement. La fuite semble être le dispositif le plus adapté, le confinement ne semble pas être une bonne solution eu égard aux caractéristiques des locaux de l'école.

Enfin, il est annoncé que des sensibilisations aux nouveaux risques biologiques et chimiques devront être menées.

3. Espace Numérique de Travail (ENT).

Pour pouvoir les mettre en œuvre à l'école, il faut en faire la demande et qu'ils soient validés par les services de l'Education Nationale. On distingue :

- Les ENT autorisés, ceux déjà référencés et validés par l'Education Nationale,
- Et les ENT autorisés sous réserve.

Les classes de CM1-CM2 de Messieurs VIEL et ROUBAUD vont prochainement tester l'environnement iTop cette année. Certains enseignants sont plus familiers d'autres types d'ENT comme l'application Classroom ou ClassDojo. Monsieur ROUBAUD rappelle, se référant au règlement sur la protection des données (RGPD), que sur les blogs de classe, la détention de données personnelles à partir de sites non sécurisés n'est pas autorisée.

Il est rappelé que la mise en place des ENT n'est pas obligatoire.

4. Dispositifs pour les élèves en difficultés.

Dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED), Madame MARCOS enseignante spécialisée intervient deux jours par semaine à l'école Jean TAESCA. De plus, une psychologue scolaire se rend à l'école une après-midi par semaine. Monsieur ROUBAUD souligne que cette année, l'école a pu profiter de cette psychologue dès le mois de septembre contrairement à l'année précédente.

Cette année, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se déroulent principalement durant le créneau horaire 11h45 – 12h15 sauf pour les enseignants le pratiquant en fin de journée. Elles sont principalement axées sur la lecture.

Durant la dernière semaine du mois d'août, pour les élèves et familles le désirant, un stage de remise à niveau a été mené par les enseignants Madame CANTEGRIT et Monsieur VIEL. Le retour est très positif.

5. Conseil école/collège.

CM1 et CM2 font partie du troisième cycle avec les classes de 6^{ème}. A ce sujet une réunion de conseil école/collège a eu lieu le 2 octobre dernier. Monsieur ROUBAUD est l'enseignant référent pour l'école Jean TAESCA pour ces conseils école/collège.

Une enseignante de mathématiques du collège va venir travailler avec les classes de CM1-CM2 de l'école, dans le cadre d'un projet autour de la création d'une fresque à partir de formes géométriques.

6. Bilan de la coopérative scolaire.

Au 1^{er} septembre 2018 la coopérative scolaire présentait un solde de 1 889,77 €. Durant la dernière année scolaire, la coopérative scolaire a dû s'acquitter de 12 407,32 € de charges et a pu récolter 15 052,77 € de produits. Ce qui porte le solde du compte au 31 août 2019 à 4 535,22 €. Les charges sont moins importantes que celles de l'an passé, cela s'explique en partie par le fait que l'année précédente la coopérative scolaire avait participé au montage des projets de classes de neige. L'annulation de la fête de l'école de juin dernier a aussi contribué à abaisser ces charges.

Madame CANTEGRIT a été félicitée par l'OCCE du Var pour sa bonne gestion des comptes de la coopérative scolaire Jean TAESCA.

Un aparté est fait sur la clôture de la caisse des écoles par la mairie, aucun mouvement d'argent n'ayant été fait depuis plus de trois ans depuis cette caisse.

7. Informations générales

a. Le cross.

L'organisation du cross cette année a été quelque peu perturbée car il ne peut plus emprunter le parcours traversant le camping municipal. La solution retenue a été un allongement du parcours en tours de stade supplémentaires et un tracé passant à proximité de la piscine pour les sections les plus élevées. Des phénomènes de tricherie ont pris au dépourvu la surveillance du parcours.

Une réflexion sur une nouvelle façon d'organiser le cross va être menée, tant sur le tracé du parcours que sur le plan du concept du cross, en particulier pour les classes de maternelle pour lesquelles le classement avec la remise de récompenses n'est peut-être pas la méthode la plus adaptée.

Concernant les ravitaillements, Monsieur ROUBAUD a pris note qu'un effort devra être fait sur la possibilité d'avoir de l'eau (eau minérale en bouteille par exemple) en plus des jus de fruit. Au sujet des jus de fruit d'ailleurs, la possibilité qu'ils soient pur jus plutôt qu'issus de purée concentrée sera étudiée.

b. Marché de Noël.

Celui-ci aura lieu le samedi 7 décembre de 9h30 à 20h30 au foyer de Saint -Pierre. Un feu d'artifice sera tiré à 18h30.

Un stand de l'école pourra proposer à la vente, au profit de la coopérative scolaire, les créations réalisées par les élèves.

c. Fête de Noël.

Celle-ci se déroulera le vendredi 20 décembre, dernier jour de classe avant les vacances de Noël.

Deux spectacles sont programmés ce jour-là. Un le matin, à 10h30, pour les élèves de maternelle et les CP puis un autre l'après-midi, à 14h, pour les élèves de CE et CM. C'est la troupe de la Compagnie Catharsis qui assurera le spectacle qui s'intitulera « Il faut sauver le dernier dodo ».

La remise des cadeaux et gouters suivra le spectacle et se déroulera dans chaque classe, il n'y aura pas de père Noël cette année.

d. Loto de l'école.

Celui-ci se déroulera le samedi 8 février 2020. Désormais, il n'y aura plus de buvette proposant boissons et goûters. Madame CORBEL propose un goûter participatif. La question reste ouverte...

e. Carnaval.

Le jour du Carnaval tombera durant les vacances de février cette année. Il n'y aura donc pas de Carnaval à proprement parler, mais un défilé du printemps sera organisé le vendredi 20 mars 2020.

8. Les projets de classe.

Cette année encore de nombreuses activités seront, ou ont déjà été menées en lien avec les projets de classe.

a. PS-MS A et B.

Sortie cueillette de pommes.

Sortie récolte de légumes.

Sortie vendanges.

Petits déjeuners en classe.

Matinée du goût.

A prévoir le 15 novembre : balade au vieux village pour les MS et GS de toutes les classes.

A prévoir le 13 février : zoo de LA BARBEN.

b. MS-GS.

Projets de classe : deux mots par jour. Durant la 1^{ère} période ce projet portait sur le thème des jeux et jouets avec la sortie au musée de l'Art en Jouet à BAUDUEN.

2^{ème} période : thème de la météo avec fabrication de moulins.

3^{ème} période : thème du zoo avec les animations qui seront proposées durant la sortie au zoo de LA BARBEN.

4^{ème} période : la mer avec la sortie à l'île des Embiez.

5^{ème} période : les contes traditionnels avec la sortie aux ânes du 12 mai, où les contes seront en lien avec le thème des arbres développés par Mme. SIFFREDI.

c. GS-CP A et B.

Tous les élèves de GS de ces deux classes rejoignent les élèves de GS de Madame CANTEGRIT le lundi et le mardi de 13h45 à 15h pour travailler en atelier autonome puis le jeudi et le vendredi les GS rejoignent Madame HUIN pour travailler plutôt les mathématiques. Madame CANTEGRIT souligne que fonctionner ainsi permet un décloisonnement des classes de maternelle mais ne reste possible que durant la sieste des tout petits.

A chaque période, les élèves de GS-CP se rendront à la médiathèque.

Tous les élèves de CP de ces deux classes bénéficieront des sorties d'équitation à MONTMEYAN pour une durée totale de quatre jours.

Sortie Hydro Bus électrique à éventuellement coupler avec une balade.

Relance du projet de correspondance avec les personnes âgées de la maison de retraite.

Idée de projet sur le thème de la protection de la nature avec réflexion sur la réduction des déchets.

d. CE1-CE2 A.

Projet en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon. Cette année ce sera sur le thème de l'eau. Trois sorties d'une journée sont prévues dont une à SAINT JULIEN avec visite et description du fonctionnement de la station d'épuration.

e. CE1-CE2 B et C.

Projet « Tour du Monde » avec une classe découverte orientée mer pouvant éventuellement se dérouler à Port Cros au mois de juin.

Sortie orientation avec parcours balade.
Accent mis sur l'anglais.

f. CM1-CM2 A.

Projet de participer à un concours portant sur la réalisation d'un journal sur le thème de l'Arbre et de monuments en bois (type moulin à SAINT JULIEN).

g. CM1-CM2 B.

Projet de classe Harry POTTER avec initiation au théâtre.
Projet de mises en scène filmées sur fond vert.

h. CM1-CM2 C.

Projet école et cinéma avec projection de film à SAINT MAXIMIM.
Projet Arts et Mathématiques.

Madame CORBEL rapporte à quel point il est très positif pour les enfants de partager les mêmes sorties au sein d'un niveau et apporte de la cohésion entre les classes.

9. Projets d'école

a. La LPO.

Cette année, Madame SIFFREDI passe le flambeau à Monsieur MAIRE pour être référent auprès de la LPO. Une tentative d'affichage d'un nouveau panneau « Ecole Refuge » à l'entrée de l'école va être menée.

b. Piscine.

Il y a impossibilité de valider cette compétence en cycle 3, la piscine municipale faisant défaut durant la période scolaire.

La mairie indique que prolonger la période d'ouverture de la piscine durant le mois de septembre serait envisageable étant donné qu'elle aurait été en fonctionnement durant deux mois auparavant. Les projets seront montés en amont par les enseignants.

Ce point reste donc en suspens.

10. Travaux mairie.

Pour la climatisation de l'école, deux ordres de grandeurs sont à retenir :

- 55 k€ : c'est le montant des travaux seulement de nature électrique pour remettre l'installation de l'établissement en conformité et permettre d'accueillir un système de climatisation,
- 30 à 40 k€ : pour l'achat dudit équipement de climatisation.

La mairie intervient comme elle peut mais les causes des inondations sous les toits terrasses sont difficiles à résorber faute de défaut de conception de toiture.

L'ombrage de la cour de maternelle s'orienterait vers une structure souple de toiles tendues sur piliers métalliques. Cette structure bien que légère, serait installée à demeure.

Sur le point du gaspillage à la cantine, Monsieur Le Maire indique que le vote d'une loi récente au Sénat permet maintenant d'encadrer ce qu'il est possible de faire en termes de revalorisation des déchets. Il propose de monter un groupe de travail incluant mairie, parents d'élèves et enseignants pour avancer sur ce sujet.

11. Questions des parents d'élèves délégués

a. Tutorat des CM durant le temps de repas.

Celui-ci n'a duré finalement qu'un jour. En effet, suite à un problème de communication avec le personnel de mairie qui estimait que ce n'était plus la peine car les élèves de CP s'en sortaient très bien, les tutorats des élèves de CM1-CM2 s'est arrêté dès le deuxième jour. Or, il apparaît toujours nécessaire pour certains enfants d'avoir de l'aide. Même si cette aide est bien évidemment apportée par le personnel municipal, l'un des objectifs de ce projet est de responsabiliser les élèves de cycle 3 pour les amener à faire évoluer leur attitude dans la coopération. Difficile donc de réaliser un retour de cette expérience car elle ne s'est tout simplement pas déroulée.

Les personnes représentant la mairie au conseil, ni le directeur, ne semblent être au courant de cette situation.

Monsieur Le Maire annonce qu'une mise au point pour cette situation aura lieu entre personnel de mairie, mairie et enseignant.

b. Présentation du personnel municipal assurant la cantine et la garderie

Suite à la question sur comment améliorer la relation/communication familles et personnel municipal, deux propositions sont faites :

- Proposition de M. ROUBAUD: présentation de l'équipe municipale avec la présence de Mme Derrien, qui est la représentante du personnel garderie/cantine, lors des réunions de rentrée des enseignants.
- Propositions de M. HUGOU : après accord du personnel, un trombinoscope sur le site internet pour reconnaître chaque référent pourrait être créé. Mieux faire comprendre et connaître les différents temps de prise en charge de nos enfants entre : le temps scolaire "Education nationale" et le temps méridien/garderie "mairie", dans le but d'éviter parfois les amalgames.

c. Amélioration de la diffusion d'information au sujet des projets d'école

La diffusion des comptes rendus des conseils d'école et les informations qui seront mises sur les espaces numériques de travail amélioreront la diffusion d'information au sujet des projets d'école.

d. Hygiène.

Les distributeurs de savon ne sont plus réapprovisionnés pour les toilettes de la cour de récréation, le comportement des élèves dégénéralant rapidement pour s'en amuser. Le savon en savonnets n'est pas autorisé non plus.

Proposition de Madame SIFFREDI : mettre à disposition des distributeurs de savon liquide portatifs dans les mains des surveillants de la cour de récréation durant le temps cantine, ceux-ci pourraient en distribuer aux enfants qui le demandent.

e. Anglais.

Monsieur ROUBAUD confirme que tous les niveaux d'élémentaire sont concernés par l'apprentissage de la langue anglaise.

f. Infirmière scolaire.

C'est l'infirmière de la PMI qui est passée en 1^{ère} période. Celle-ci termine toujours sa visite par un retour à chaque enseignant des contrôles qu'elle réalise (principalement pour la vue et l'audition). Elle ne peut intervenir à l'école pour traiter d'autres sujets. C'est l'infirmière du collège qui doit être sollicitée.

g. Matelas à langer.

Le matelas à langer mis en place ne sert absolument pas car positionné au dortoir et donc loin des toilettes. Monsieur Le Maire indique que la mairie s'est donnée jusqu'à fin novembre pour trouver une solution sérieuse d'une vraie table à langer à proximité d'un point d'eau.

h. Listes d'achat de matériel.

Aux yeux du directeur, jusqu'à présent, il n'y en avait pas. Soulever la question a permis de réaliser qu'il y avait des disparités entre enseignants. L'idée de pouvoir donner la liste des fournitures scolaires à acheter plus tôt aux familles, avant la rentrée est bien retenue mais Monsieur ROUBAUD souhaite d'abord débattre de ce sujet en conseil des maîtres pour tendre vers une harmonisation des pratiques.

Fin du conseil d'école à 21H55

Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le mardi 7 avril 2020 à 17h30.

Les secrétaires

Monsieur Guillaume Bourbon

Madame Caroline Siffredi

Le président

Jean Louis Roubaud